



République Française - Département de la Loire - Arrondissement de Roanne

MAIRIE DE SAINT ROMAIN LA MOTTE 42640

Tél. 04-77-64-50-43 Fax 04-77-64-58-14

Octobre 2014

site Web www.stromain.fr Mail: mairie-stromainlamotte@voila.fr ou le-petit-curieux@laposte.net



LE p'tit curieux

N° 44



SOMMAIRE

- *Présentation du conseil municipal*

4

- *Organisation des commissions*
- *Présentation du personnel communal*
- *Roannais agglo*
- *Budget 2014*
- *C-C-A-S*
- *Infos préfecture*
- *Infos ERDF :*
 - *service "prévenance travaux"*
 - *travaux d'élagage*
- *Prolongation validité carte d'identité*
- *Infos ramassage des ordures ménagères*
- *Fibre optique*

28

- *Fête patronale*
- *Associations*

34

- *Nouveaux livres à la médiathèque*
- *Inauguration de l'église*

36

- *Tour de l'avenir*
- *Fêtes de quartiers*
- *Classes*

41

- *Centenaire de la mobilisation de 1914*

43

- *Calendrier des manifestations*



1 – Michel PERICHON
 2 – Céline MATRAY
 3 – Alain BLETTERIE
 4 – Bernard BESSEY
 5 – Jérôme GROUILLER
 6 – Gabriel POMMIER

7 – Chantal PAIRE
 8 – Corinne VINDRIER
 9 – Gilbert VARRENNE
 10 – Gérard DUBESSY
 11 – Yvette BRUN
 12 – Jacqueline AVENEL

13 – François LASSEIGNE
 14 – Daniel MOUSSERIN
 15 – Marie-Claude CHAMPROMIS
 16 – Lillia ZAMO
 17 – Pierre-Yves LASSAIGNE
 18 – Natalia OCHONSKA
 19 – Monique GOUTILLE

“ L'EDITO ”



Jacques DUPIERRIS

Depuis six mois, la nouvelle équipe s'est progressivement investie dans la gestion des différentes obligations qui incombent au conseil municipal. La communication en fait partie ; **il faut faire et le faire savoir.**

Le « P'tit curieux » est un outil adapté à la diffusion de l'information. Si le titre est inchangé depuis sa création par Bernadette Roiron, sa présentation et son organisation trouveront progressivement le style qui correspond à l'équipe qui le conçoit.

Ce « P'tit curieux » nouvelle formule doit être le lien réunissant dans une information commune les actions du conseil municipal et des associations ainsi que des habitants de Saint-Romain s'ils le désirent.

Ce journal est avant tout informatif.

Dans ce premier numéro « nouvelle formule », chaque adjoint présente la délégation dont il a la charge ainsi que le travail de sa ou ses commissions. Comme annoncé, elles sont composées de conseillers municipaux ainsi que d'administrés ayant des compétences dans le domaine correspondant et désireuses de s'investir. La commission propose, le conseil décide.

En ce début de mandat, la première préoccupation a été l'élaboration et le vote du budget duquel découle toute notre action. Nous allons terminer les travaux prévus dans le COCA : **réfection extérieure de l'église et aire de jeux pour les enfants.** Un travail important a été fait sur la **voirie communale.** Afin d'établir une procédure, chaque route a été répertoriée suivant son état, et les plus endommagées ont été en partie refaites. La sécurité des bâtiments publics est aussi une priorité. **Le fleurissement** a retenu notre attention car l'esthétique du centre bourg reste la vitrine de notre village et améliore notre qualité de vie.

Les temps d'activités périscolaires imposés par l'Etat amputent notre budget de 20 000 euros. Le fonctionnement semble satisfaire la majorité des parents et les imperfections seront gommées avec l'expérience.

Le chantier de **la MARPA** se poursuit. Nous avons déposé le dossier auprès du Conseil Général dès la parution de l'appel à projet, dernière étape avant le dépôt du permis de construire.

La **révision du PLU** est en cours. Plusieurs réunions publiques sont prévues. Leur programmation sera annoncée en fonction de l'avancement de l'étude.

Monique Goutille et moi-même siégeons au **conseil communautaire de Roannais Agglomération.** Notre commune est représentée au sein de toutes les commissions et nous veillerons à défendre nos intérêts. A noter que depuis le 1er avril 2013, la compétence assainissement a été transférée à l'Agglomération.

Au cours de ces premiers mois, notre volonté a été d'impliquer tous les membres du conseil dans l'action municipale. Un agenda électronique permet à tous les conseillers de connaître l'heure et la date des rendez-vous et réunions. Un serveur web leur permet aussi d'accéder de chez eux aux dossiers volumineux.

N'oubliez pas que les conseillers sont vos représentants et vos interlocuteurs privilégiés.

Bonne fin d'année à tous.

Votre Maire : Gilbert VARRENNE

1ère adjointe : Chantal PAIRE

Permanence : le samedi matin sur rendez-vous

Bâtiments - Patrimoine - Achats matériels
bâtiments - Cimetière



COMMISSION BATIMENTS

Composition :

Membres du conseil municipal : Chantal PAIRE, Daniel MOUSSERIN, Pierre-Yves LASSAIGNE, Corinne VINDRIER, Alain BLETTERIE

Membre extérieur au conseil municipal : Jean-Louis NEY

Les bâtiments communaux sont l'objet de toute l'attention de la commission qui s'emploie à maintenir nos bâtiments dans un relatif bon état général.

Pour la salle municipale, l'évier derrière le bar a été remplacé, le parquet nettoyé et huilé avec un produit spécial. D'autres travaux sont prévus avec, en particulier, l'installation de volets roulants et la pose de bandeaux aluminium pour consolider la porte d'entrée d'une part et protéger la lambourde basse d'autre part.

En ce qui concerne la salle ERA, des travaux de réparation ou changement des compteurs extérieurs ont été réalisés ainsi que des travaux électriques d'entretien à l'intérieur de la salle. Pour nos sportifs, les colonnes de douche des 2 premiers vestiaires seront remplacées, celles des 2 vestiaires suivants seront vérifiées.

Les corniches de l'église, objet de la 2ème partie du plan Contrat Communal d'Aménagement (COCA) seront remplacées au cours de cet automne dès l'attribution du marché de travaux qui concernera aussi la protection des vitraux.

Pour information : un cahier « bâtiments » a été ouvert en mairie. Nous vous invitons à signaler toute dégradation ou dysfonctionnement dont vous pourriez être témoins.



2ème adjoint : François LASSEIGNE

Permanence : tous les matins sur rendez-vous

Urbanisme - PLU - Accessibilité - Service aux habitants

**COMMISSION URBANISME PLU ACCESSIBILITE***Composition :**Membres du conseil municipal : Gérard DUBESSY, Pierre-Yves LASSAIGNE, Gabriel POMMIER, Chantal PAIRE, Natalia OCHONSKA***PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Par délibération du 18 juillet 2013, le conseil municipal a prescrit la révision du PLU afin de rendre le document d'urbanisme compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais), revoir les zones d'urbanisation en fonction de l'évolution de la commune (MARPA, terrain de sports, etc), adapter le règlement à la nouvelle réglementation et actualiser le PPAD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Après consultation des bureaux d'études, l'ATELIER DU TRIANGLE accompagne la commune dans cette procédure qui s'échelonne sur une période d'environ 16 mois. Les réunions de travail ont débuté le 22 février 2014. Depuis, et sous la conduite de Fanny CARREAU, urbaniste, la nouvelle équipe œuvre sur ce dossier lors de réunions mensuelles.

La prescription du SCOT préconise un phasage des nouvelles constructions de logements.

- Jusqu'en 2020, 50 % sont autorisés soit 51 logements. Compte tenu des logements de la future MARPA et de ceux attribués depuis le 1er Janvier 2012, le résiduel est aujourd'hui de 35 logements à créer pour un potentiel foncier de 2.3 ha.

- De 2021 à 2030, 51 logements pourront être développés sur 3.4 ha. (15 logements/ha).

Après le rapport présentant le diagnostic de la commune, la commission PLU définira le nouveau PADD pour les années à venir. Toutes les orientations d'aménagement visent à des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

EN MATIERE DU DROIT DES SOLS

Cette année, après le désengagement de l'Etat pour le suivi des Autorisations du Droit des Sols (ADS), Roannais Agglomération propose une assistance aux communes pour l'instruction des actes liés aux délivrances des permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables ou certificats d'urbanisme. La commune peut bénéficier en tant que de besoin d'une assistance juridique et technique ponctuelle de la part du service commun ADS. Une formation est prévue pour Mme Landes et moi-même sur un nouveau logiciel. Ensuite, chaque dossier autorisé est envoyé en Sous-Préfecture pour contrôle de légalité

Quelques précisions :

a) Déclaration préalable : Pour les murs de clôture, pour les piscines avec bassin maximum de 100 m², et toute création entre 5 et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si le projet de construction est situé dans une zone urbaine (UC) et attenant à la construction existante.

b) Permis de construire : Sont soumis à PC toute création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m² en respectant les modalités du PLU en vigueur. Si la surface du projet d'habitation dépasse 170 m², le recours à l'architecte est exigé.

c) Les autorisations d'urbanisme donnent lieu, suivant le cas, au paiement d'une taxe d'aménagement.

LA SURFACE FISCALE

Les autorisations d'urbanisme donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement.

Sont taxables :

- la surface de la construction correspondant à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies ;

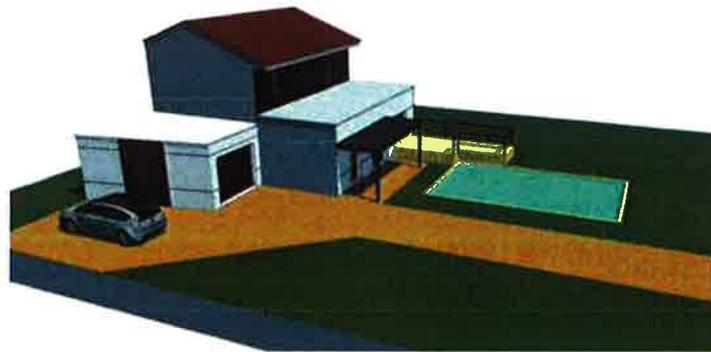
Attention ! la surface des garages fermés est taxable.

- les emplacements de stationnement situés à l'extérieur ni clos et ni couverts (valeur forfaitaire à la place)
- les piscines (valeur forfaitaire par m² de bassin)

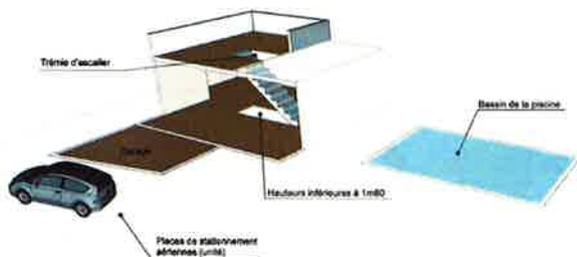
LA SURFACE DE PLANCHER

La surface de plancher de votre projet de construction est égale à :

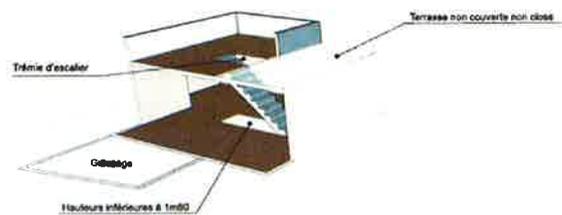
- la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert ayant une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 mètre
- cette surface est calculée à partir du nu intérieur des façades. L'épaisseur des murs extérieurs n'est donc pas comptabilisée
- sont déduits de cette surface :
 - les cages d'escaliers et d'ascenseurs
 - les surfaces aménagées pour le stationnement (garage fermé)
 - les combles non aménageables



SURFACE FISCALE



SURFACE DE PLANCHER



La Passion du Charolais

MAISON GONIN

Boucherie - Charcuterie

Les Halles 42370 RENAISON

☎ 04 77 62 11 08



La Baguette Enchantée

BOULANGERIE - PÂTISSERIE

Pains de campagne, pains spéciaux
Pâtisserie, Viennoiserie pur beurre
Pièces montées, entremets personnalisés

Le Bourg - 42640 ST ROMAIN LA MOTTE
Tél. 04 77 64 53 29

Du mardi au samedi
de 7 h 00 à 19 h 00 (non-stop)
Le dimanche de 7 h 00 à 13 h 00
Fermé le lundi

3^{ème} adjointe : Yvette BRUN

Permanence : le samedi matin sur rendez-vous

Scolaire, Périscolaire, Culture, Organisation
fêtes et cérémonies, Gestion des salles



COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Composition :

Membres du conseil municipal : Yvette BRUN, Jérôme GROUILLER, Céline MATRAY, Corinne VINDRIER, Lillia ZAMO

Réforme des rythmes scolaires (réforme Peillon / Hamon, décrets des 24 janvier 2013 et 7 mai 2014)

- POURQUOI ?
- pour alléger les journées d'école des enfants
 - pour favoriser les apprentissages fondamentaux le matin
- COMMENT ?
- en répartissant les 24 h hebdomadaires sur 4 jours et demi au lieu de 5
- QUELS HORAIRES ?
- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 11h45 ; 13h30 - 15h30
 - mercredi : 9h - 12h

- ET APRES LA CLASSE ?
- de 15h30 à 16h45, diverses activités proposées les lundis, mardis et jeudis :
 - études surveillées par les enseignants
 - activité de découverte par un intervenant qualifié (escrime, théâtre, etc...)
 - activité du centre de loisirs (CLSH)
 - garderie animée par les ATSEM pour les plus petits

Les représentants de parents d'élèves, l'équipe pédagogique de l'école, la directrice du centre de loisirs, la déléguée départementale de l'Education Nationale et la municipalité travaillent sur ce projet depuis octobre dernier.

Une réunion d'informations aux parents a eu lieu en juin dernier. Les activités proposées sont gratuites pour les familles, elles sont financées par la municipalité à hauteur de 20 000 € pour l'année scolaire 2014 - 2015, mais aussi par la CAF et une aide de l'Etat.

Le service de cantine est maintenu tous les jours, y compris le mercredi pour les enfants fréquentant le centre l'après-midi.



Centre de loisirs (CLSH)

Le CLSH continue d'assurer le périscolaire : Lundi, Mardi et Jeudi de 7h30 à 8h20 et de 16h45 à 18h30. Vendredi de 7h30 à 8h20 et de 15h30 à 18h30. Mercredi de 7h30 à 8h50 et de 12h à 12h 30.

Pour l'extrascolaire des 3 - 12 ans : Mercredi après-midi de 12h à 18h30. Vacances scolaires de 7h30 à 18h30 tous les jours (Accueil à la demi-journée ou à la journée avec repas).

Pour l'extrascolaire des 11 - 15 ans (Mil'Ados) : Vendredi de 17h30 à 20h. Vacances scolaires de 8h à 18h (Accueil à la demi-journée ou à la journée avec repas).

Sculpture "L'école de la vie"

Cette nouvelle oeuvre, offerte par Monsieur DEGOUTTE, a été installée à l'entrée de l'école.

Elle symbolise "l'école de la vie".

Elle représente une mappemonde sur laquelle des enfants essaient d'atteindre le sommet avec plus ou moins de facilité.

La municipalité remercie Monsieur DEGOUTTE pour son geste.

Fermeture de classe

En juin dernier, les effectifs de notre école ayant légèrement baissé, le directeur académique a décidé de fermer notre 6ème classe.

Depuis la rentrée, de nouvelles inscriptions nous ont incités à reprendre contact avec l'Académie.

Nous n'avons malheureusement pas été entendus et nous déplorons des classes surchargées...

PUVILLAND Frédéric

CHAUFFAGE - RAMONAGE - PLOMBERIE - CLIMATISATION
ZINGUERIE - COUVERTURE - ISOLATION DE COMBLES
DEMOUSSAGES TOITURES

42640 ST ROMAIN LA NOTTE TEL/FAX 04 77 64 59 69 PORT : 06 79 70 62 84

42120 LE COTEAU ATELIER & BUREAU TEL : 09 64 03 08 33 / FAX : 04 77 60 32 78

4ème adjoint : Bernard BESSEY

Permanence : les lundi et jeudi sur rendez-vous

Voirie, Réseaux secs, Eclairage public, Achat matériels engins, Sécurisation, Signalétique, Association, Jeunesse et sports, suivi planning des agents



COMMISSION VOIRIE

Composition :

Membres du conseil municipal : Bernard BESSEY, Pierre Yves LASSAIGNE, Marie Claude CHAMPROMIS, Michel PERICHON, Alain BLETTERIE

Membres extérieurs au conseil municipal : Eric MICHALLET, Jean Paul DANIERE

LES CHEMINS

Pierre Yves LASSAIGNE, Michel PERICHON et moi-même avons procédé à une visite de tous les chemins communaux, revêtus ou non, afin de définir des priorités et une programmation.

Les 40 kms de chemins revêtus visités et diagnostiqués ont révélé l'ampleur des travaux. La priorité sera donnée aux chemins les plus déformés susceptibles de se dégrader encore très rapidement.

Ainsi, pour cette année, nous avons repris une partie de la route de la Côte Roannaise, du chemin de Senouche menant à la ferme Déal, le chemin des Hauts de Bechevet et du chemin de la Brosse ; montant évalué à 70 600 euros TTC.

Enfin sur notre demande, le Conseil Général a repris le revêtement de la chaussée 5 rue de Trébande, depuis l'auberge jusqu'à la fleuriste. Nous avons procédé en amont à la reprise des bordures affaissées.

Pour les chemins de terre, nos agents communaux effectuent les travaux d'enlèvement de la rase centrale et reprofilage et les travaux hydrauliques (curage des fossés, dérasement d'accotement pour évacuer les eaux et réalisation de saignées).

SALLE ERA

Une barrière pivotante sera installée sur le chemin d'accès, avec cadenas à chiffres ou clés.

85, rue Mulsant
42300 ROANNE
Tél. 04 77 72 24 93
Fax 04 77 72 72 43



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

Agences Hubert MONARD

ROND POINT DU CIMETIERE

Remise en état avec nouvelle décoration florale.

**POINT D' APPORT VOLONTAIRE (PAV)**

Un nouveau PAV a été installé (vers le cimetière) pour mieux répartir les points de dépôt sur la commune. A titre d'essai, le PAV situé près des jeux de boules a été déplacé plus en vue afin d'éviter le dépôt sauvage de déchets divers par des personnes dénuées de tout sens civique. Il est rappelé qu'il existe deux déchetteries à proximité du village, l'une à Riorges, l'autre à Pouilly-les-Nonains.

DIVERS

Hors travaux de voiries sus citées, nos agents communaux effectuent différentes missions sur la commune (tonte des pelouses – plantation et entretien des fleurs - broyage des accotements – fossés –entretien des bâtiments – nombreuses heures passées à la récupération et livraison du matériel pour les associations).

Pour la route de Riorges, les agents procèdent régulièrement au bouchage de nombreux trous.

COMMISSION ASSOCIATIONS*Composition :*

Membres du conseil municipal : Bernard BESSEY – Gabriel POMMIER – Céline MATRAY – Jérôme GROUILLER – Gérard DUBESSY – Jacqueline AVENEL

TOUR DE L AVENIR

Pour le passage du tour de l'avenir sur la commune de ST ROMAIN LA MOTTE, une animation du village a été organisée. Ce fut une belle réussite malgré la pluie du matin. Pas moins de 35 personnes présentes et disponibles ont participé à l'installation des chapiteaux et des différents stands.

Les sociétés de basket, boule lyonnaise, pétanque, football, agriculteurs, le Guidon d'or Costellois

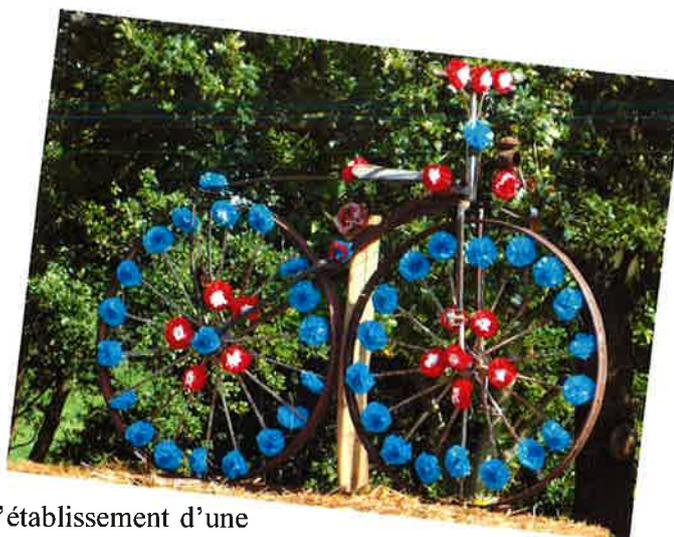
ont animé cette journée au son de l'ambiance de CSC Musique. Le club amitié et gaieté, le comité des fêtes, le club des jeunes ainsi que de nombreux bénévoles ont donné beaucoup de leur temps et de leur bonne humeur pour la réussite de cette journée.

Nous avons reçu les félicitations de la direction du Tour, et le bonheur de partager avec Bernard HINAULT le verre de l'amitié.

La direction du Tour nous a donné rendez vous pour une ville étape..... affaire à suivre.

Encore merci à tous les bénévoles, aux sociétés, commerçants, artisans St Romanais qui ont participé à cette manifestation. Merci à Jordan AVENEL faisant partie de l'organisation du Tour, pour son influence auprès de ses autorités pour les convaincre d'un arrêt sur notre commune.

Un grand merci aussi à M. DEGOUTTE pour la fabrication du vélocipède que nous exposerons dans la commune et à Lillia et ses amis pour la décoration des vélos.



CHARTRE ASSOCIATIONS

La commission travaille actuellement sur l'établissement d'une charte pour toutes les associations. Pour chacune d'elles, des référents désignés seront chargés de relayer les difficultés rencontrées auprès de la commission.

Grâce à ces référents, la municipalité sera plus proche et à l'écoute.

TRANSACTIONS-VENTES
LOCATIONS
REGIE



Ludovic SOUCHON
06 26 43 25 52

6 Cours de la République
42300 ROANNE
04 77 78 14 46

souchonimmobilier@orange.fr
www.lsimmobilier.fr



La Boite à Tifs
Coiffure Mixte

☎: 04 77 64 53 26
St Romain La Motte

Mardi au Vendredi : 8h30 à 18h30
Samedi : 8h00 à 17h30

Sème adjointe : Marie-Claude CHAMPROMIS
Permanence : vendredi après-midi et samedi sur rendez-vous.

Commerce, Tourisme, Artisanat, Economie locale,
Communication, Environnement, Fleurissement



COMMISSION FLEURISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Composition :

Membres du conseil municipal :

Bernard BESSEY, Yvette BRUN, Marie-Claude CHAMPROMIS, Daniel MOUSSERIN, Chantal PAIRE, Michel PERICHON, Gilbert VARRENNE.

Membres extérieurs au conseil municipal : Michel BRUN, Jean-Claude CHANELIERE, Michelle MOUTON, Nicolas MOUTON, Yves TROUSSIÈRE, Carole VIAL.

La commission a travaillé autour des orientations suivantes :

- Privilégier les arbustes et plantations faciles à entretenir pour les emplacements éloignés du centre du village.
- Concentrer le fleurissement annuel au niveau du bourg.
- Choisir un thème couleur pour gagner en harmonie.
- Séquencer les travaux en trois temps :
 - o Le fleurissement de printemps
 - o La Toussaint
 - o En plus des travaux d'automne, mettre en place un fleurissement pour la période hivernale.
- Et enfin, participer au concours des villages fleuris.

Le fleurissement a été réalisé le vendredi 23 mai dans une ambiance sympathique. Merci aux nombreux volontaires qui ont gentiment accepté d'apporter leur aide.



Quelques photos des réalisations :

Le massif réalisé aux abords de la mairie et comprenant un hôtel aux insectes.



Le char fleuri installé sur la plateforme de la bascule.
Peut être un clin d'œil à notre GAMAY ST ROMAIN puisqu'un tonneau, une benne et une hotte ont été déposés dessus.

Les pots fleuris positionnés aux abords de la boulangerie.



Fleurissement du rond point après réaménagement.

Avez vous repéré les couleurs dominantes retenues pour la cuvée 2014 ?

Ce sont le rouge, le rose et le blanc.

COMMISSION TOURISME / COMMUNICATION

Composition :

Membres du conseil municipal : Jacqueline AVENEL, Marie-Claude CHAMPROMIS, Monique GOUTILLE, Céline MATRAY, Daniel MOUSSERIN, Gilbert VARRENNE, Lillia ZAMO

Membres extérieurs au conseil municipal : Michel BRUN, Patricia CHAPARD, Michelle MOUTON, David LUISETTI

LA HALTE PELERINS

La halte pèlerins a été équipée pour accueillir les pèlerins en route vers St Jacques de Compostelle ainsi que les randonneurs.

Le prix de la nuitée est fixée à 10 euros par personne.

Un règlement intérieur a été mis en place pour garantir le respect de chacun ainsi que la bonne conservation des locaux.

L'accueil est assuré par la mairie qui contacte Lillia ZAMO et/ou Michel BRUN pour la présentation des locaux et l'accompagnement tout au long du séjour.

En dehors des horaires d'ouvertures de la mairie, l'accueil est réalisé directement par Lillia ZAMO et/ou Michel BRUN dont les coordonnées sont disponibles sur le guide et les plaquettes d'information.



Il est désormais fréquent de rencontrer des randonneurs qui découvrent notre commune grâce au chemin de ST JACQUES.

C'est ainsi que nos commerces profitent de leur passage.

Enfin, un grand merci à ceux qui ont fabriqué la petite boîte aux lettres très personnalisée pour la halte pèlerins.



LA VISITE DU CLOCHER

Depuis la restauration de la promenade du clocher, des visites guidées sont régulièrement réalisées.

Vous trouverez en mairie des brochures d'information ainsi que les coordonnées des accompagnateurs.

LE P'TIT CURIEUX

Il sera diffusé 2 fois par an et, en dehors de ces périodes, un flash prendra le relais pour la transmission des informations.

PRESENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL

SECTEUR ADMINISTRATIF



Martine LANDES

Urbanisme - personnel - paie
budgets - emprunts - élections
marchés publics - DCM conseil
roannais agglo



Christine MONCORGE

Comptabilité - accueil -
déclarations annuelles
encaissements cantines - poste,
médiathèque



Nathalie DA SILVA

Associations - Etat-civil - Prêt
de matériel - Règlementation
police - accueil - CNI - CLSH
- poste, médiathèque

SECTEUR TECHNIQUE



Patrick BESACIER

Voirie principalement -
entretien du matériel
transport matériel -
surveillance des lagunes



Nicolas MOUTON

Jardins espaces verts
bâtiments - voirie
transport matériel



Carole VIAL

Entretien espaces verts
école (cantine de 11h 30
à 13h 30)
voirie



Yves TROUSIERE

Jardins espaces verts
voirie
bâtiments

SECTEUR GROUPE SCOLAIRE



Gisèle DECLOITRE

Préparation école - centre de
loisirs
entretien des locaux



Béatrice MATHELIN

Entretien des locaux



Daniel MUGUET

Préparation commandes
restauration

CENTRE DE LOISIRS



Gwendoline PAULOS

Centre de loisirs
Rythmes scolaires

ENTRETIEN DES LOCAUX



Nadia LARBI

Nettoyage des locaux
assistante d'animation périscolaire



Hélène VERNASSIERE

Nettoyage des locaux
assistante d'animation périscolaire

ROANNAIS AGGLOMERATION

La composition du conseil communautaire est de 40 communes, 83 conseillers, 100 946 habitants c'est la 2ème agglo de la Loire. Sur la commune de ST ROMAIN LA MOTTE, 2 représentants communautaires : Gilbert VARRENNE, Monique GOUTILLE.

L'intercommunalité, ce sont des communes qui s'unissent pour gérer ensemble des services et développer des projets.

Roannais Agglomération est composé d'un président, d'un bureau communautaire, d'un conseil communautaire.

Le rôle de chacun est :



- Pour le président : veiller à l'exécution des décisions du conseil, conduire les débats, avoir autorité sur les services administratifs.

- Pour le bureau communautaire : préparer les propositions qui seront soumises au conseil communautaire et mettre en œuvre les décisions prises par le conseil.

- Pour le conseil communautaire : débattre des projets, voter des actions à mettre en œuvre ainsi que le budget, contrôler l'exécution des décisions par le président et le bureau.

Les réunions sont publiques et s'effectuent une fois par mois à l'espace Chorum de la Halle Vacheresse.

La première réunion a eu lieu le 28 avril 2014, où ont été élus le président Yves NICOLIN et les 15 vice-présidents.

Les commissions permanentes de travail



Chaque commission est présidée par un vice-Président désigné par le Président de l'agglomération. Les membres de la commission sont désignés par le conseil communautaire.

Elles sont au nombre de cinq :

- Ressources - moyens généraux.
- Aménagement : aménagement, habitat, transports - déplacements, politiques contractuelles.
- Développement et attractivité : développement économique et emploi, aéroport, tourisme, équipements sportifs et politiques associées (dont sport de haut niveau), agriculture, enseignement supérieur, numérique, lobbying infrastructures, développement rural.

- Environnement et travaux : environnement et espaces naturels, assainissement, cycles de l'eau, voirie, travaux, énergie et développement durable, déchets ménagers.
 - Cohésion sociale : action sociale, petite enfance, enfance, jeunesse, gérontologie, politique de la ville, précarité, action culturelle.
- Leur rôle est consultatif. Elles sont chargées de donner leur avis sur l'exercice des compétences de l'agglomération et lui faire des propositions.

ROANNAIS AGGLOMERATION

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES DANS LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

PROPOSITION DU MAIRE

COMMUNE DE SAINT ROMAIN LA MOTTE

| COMMISSIONS PERMANENTES DE TRAVAIL | ELU TITULAIRE DESIGNÉ | | | ELU SUPPLEANT DESIGNÉ | | |
|---|-----------------------|--------------|---|-----------------------|---------|---|
| | NOM | PRENOM | ADRESSE - TEL - MAIL | NOM | PRENOM | ADRESSE - TEL - MAIL |
| COMMISSION Ressources - Moyens généraux - | CHAMPROMIS | Marie-Claude | 905, chemin de la Malgarnie 42640 Saint-Romain-la-Motte 06.40.23.81.84 gerard.champromis@wanadoo.fr | GOUTILLE | Monique | 1335, route de Noailly 42640 Saint-Romain-la-Motte Tél. 06.24.90.01.68 momo.gege42@gmail.com |
| COMMISSION Aménagement | LASSEIGNE | François | 221, rue Louis Joubert 42640 Saint-Romain-la-Motte 06.22.87.70.86 vinmaleme42@aol.com | MOUSSERIN | Daniel | 1120, chemin de la Carrière 42640 Saint-Romain-la-Motte 06.08.30.14.50 daniel.mousserin@nordnet.fr |
| COMMISSION Développement Attractivité | POMMIER | Gabriel | 165, chemin des Hauts de Béchevet 42640 Saint-Romain-la-Motte 06.43.97.59.40 pommier.gabriel@orange.fr | VARRENNE | Gilbert | 111, chemin de Senouche 42640 Saint-Romain-la-Motte 06.83.24.36.25 gilbert.varrenne@univ-st-etienne.fr |
| COMMISSION Environnement et Travaux | LASSAIGNE | Pierre-Yves | 1865, route de Roanne 42640 Saint-Romain-la-Motte 06.77.82.52.07 pierreyves.lassaigne@nordnet.fr | BESSEY | Bernard | 781, route de Riorges 42640 Saint-Romain-la-Motte 06.63.57.71.44 bessey.bernard@orange.fr |
| COMMISSION Cohésion sociale | BRUN | Yvette | 91, route de Roanne 42640 Saint-Romain-la-Motte 06.60.46.53.99 michelyvette.brun@orange.fr | PAIRE | Chantal | 289, chemin de Furlière 42640 Saint-Romain-la-Motte 07.86.24.48.49 paire.chantal@orange.fr |

Le 11 juillet 2014 (Désignations faites en réunion de Conseil Municipal du 10 juillet 2014)



Alexandre Billet / Laurent Tremeaud

Vente aux Particuliers
et Professionnels

62, route de Roanne
42720 POUILLY S/ CHARLIEU

hygiene-entretien-diffusion@club-internet.fr

PRODUITS & MATÉRIELS DE NETTOYAGE



Tél. 04 77 60 75 32
Tél. 04 77 60 88 53

Les sens'ciel

Bar, tabac, presse, jeux, restauration

Ouvert tous les jours

sauf mercredi après-midi
restauration les midis
week end sur réservation



BUDGET COMMUNAL 8

Il s'agit du budget primitif voté en avril 2014.
La présentation est la même que les années précédentes et pour plus d'explications vous pouvez vous reporter au P'tit curieux du mois d'avril 2009.

La revalorisation des bases d'imposition émanant de l'Etat, est de 1,009 (+ 0,9%) pour 2014.

La charge des taux communaux est cette année de 2,5% et reste toujours bien en dessous de la moyenne départementale.

Les données 2014 donnent pour la part communale:

Taxe d'habitation: 7,77%,

Taxe foncière (bâti):12,95%,

Taxe foncière (non bâti): 31,12%.

En comparaison, la moyenne départementale pour les communes de même strate démographique est pour l'année 2013:

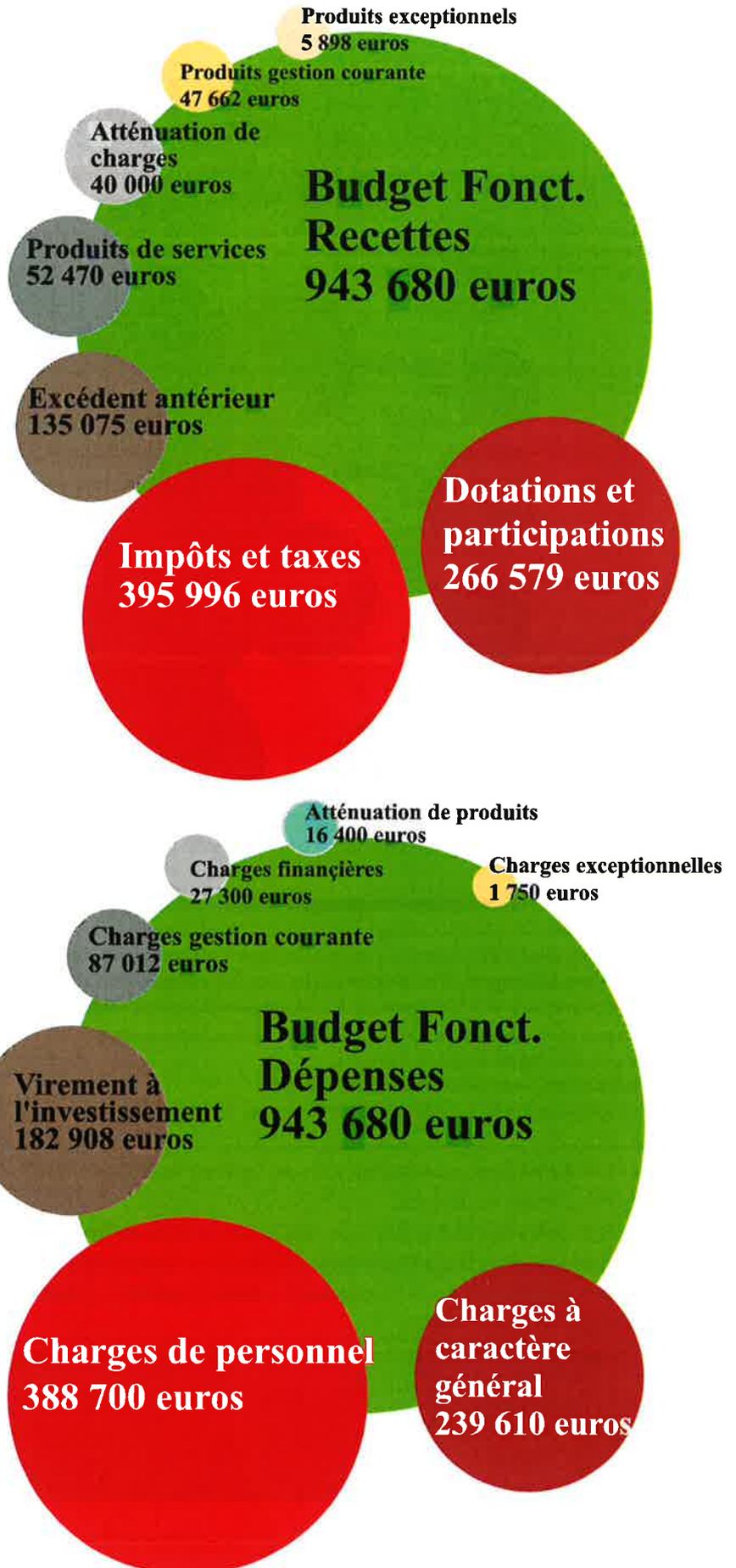
Taxe d'habitation: 8,88%,

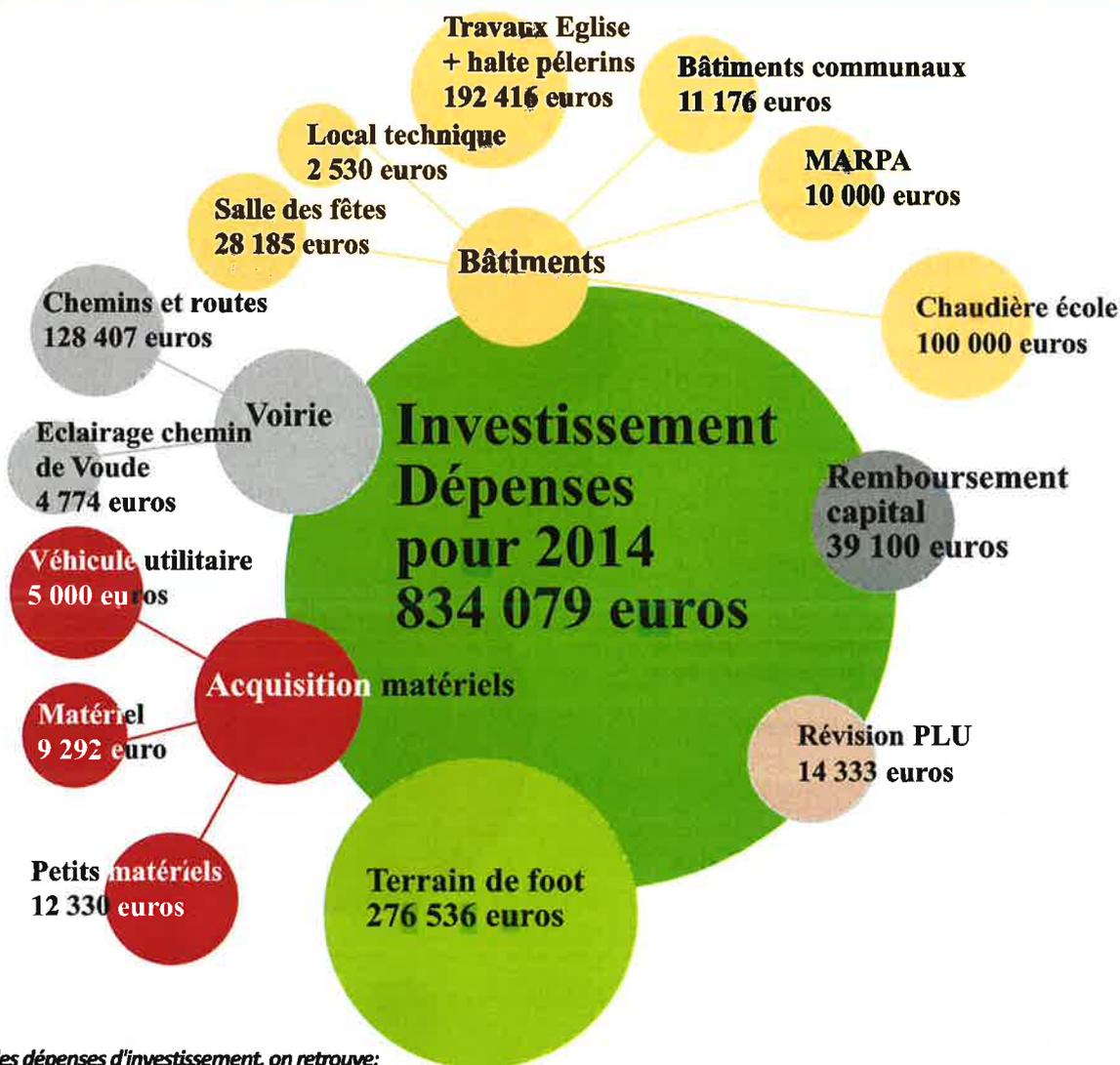
Taxe foncière (bâti):13,93%,

Taxe foncière (non bâti): 36,41%.

Notons que le virement à l'investissement est toujours en hausse puisqu'il est passé de 136 888 euros en 2012 à 182 908 en 2014.

Ce qui signifie que notre capacité d'autofinancement augmente.





Pour financer les dépenses d'investissement, on retrouve:

- le prélèvement de 182 908 € dégagé sur la section du fonctionnement.
- le remboursement TVA de 26 000 € sur les opérations d'investissement effectuées en 2012.
- la TA (Taxe Aménagement) de 20 000 € perçue suite aux constructions nouvelles.
- les subventions de 47 979 € provenant du Département et pour une faible part de l'Etat subventionnant la révision du PLU.
- le report de recettes inscrit en 2013 de 232 029 € (Etat et Département)
- l'excédent d'investissement de 203 529 €.
- l'excédent partiel de fonctionnement de 21 634 €.

Le remplacement de la chaudière de l'école financé par l'emprunt a été reconsidéré suite aux informations rassurantes des professionnels.

A côté du budget communal, afin de faciliter la compréhension, deux autres budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Budget activités commerciales: 14 210 € en fonctionnement et 6 173 € en investissement

Budget logements communaux: 16 235 € en fonctionnement et 9 388 € en investissement

Suite au transfert de la compétence assainissement à Roannais Agglomération son budget n'est plus géré par la commune.

Le budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) s'établit

- pour le fonctionnement à 13 862 euros en recettes et en dépenses.
- pour l'investissement à 1849 euros.

Vous trouverez une information sur le CCAS dans ce numéro.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite au changement de municipalité, le bureau composant le CCAS a été renouvelé.

Les différents membres, 5 élus et 5 nommés par le MAIRE sont :

- Membres élus :

- o Chantal PAIRE : 1ère adjointe ; chargée de mission.
- o Yvette BRUN : 3ème adjointe ; employée du trésor public.
- o Lillia ZAMO : conseillère municipale ; retraitée
- o Gérard DUBESSY : conseiller municipal ; retraité enseignement.
- o Jacqueline AVENEL : conseillère municipale ; aide-soignante.

- Membres nommés par le MAIRE et président du CCAS – Mr VARRENNE :

Déléguées des ASS familiales

- o Marie-Christine MARQUET
- o Florence FOREST

Déléguée dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions

- o Renée GUERIN

Déléguée des associations de personnes handicapées

- o Patricia VILLA

Représentant des personnes âgées et retraitées

- o Gérard MIGNARD

Le budget du CCAS s'élève à 13 862 euros pour le fonctionnement et 1 849 euros pour l'investissement.

Le CCAS a mis en place des actions sociales au profit des personnes dans le besoin en matière de logement, santé et perte d'autonomie ainsi que des aides financières exceptionnelles et plafonnées après étude approfondie des dossiers. (Aides pouvant être remboursables).

Les personnes âgées ou fragilisées sont invitées à se faire recenser en mairie afin que nous soyons plus vigilants notamment en période de canicule ou de grand froid.

Nous proposons également notre soutien aux personnes seules ou aux familles en situation de précarité afin de les orienter administrativement vers des structures ou conseils adaptés (banque, CAF, assistante sociale, ...)

Le CCAS reconduit le dispositif d'aides pour :

- Tickets loisirs.
- Participation aux voyages scolaires.

La participation de la commune est plafonnée à 60 euros:
par an et par famille pour les tickets loisirs,
par an et par enfant pour les voyages scolaires.

Pour bénéficier de ces avantages, certaines conditions doivent être respectées :

- Résider sur la commune.
- Etre bénéficiaire de l'allocation rentrée scolaire.

Sont également maintenus :

- Le repas des anciens
- Le concours de belote
- Les grilles de fin d'année

Nous rappelons qu'un portage de repas est possible après demande auprès de la municipalité.

Les tarifs sont les suivants :

- . 6.20 € : repas + potage du soir + portage
- . 5.70 € : repas + potage du soir sans portage
- . 5.70 € : repas + portage



INFOS PREFECTURE

Par courrier du 22 août 2014, Madame la Préfète informe que dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation du bassin versant de l'Oudan (PPRNPI), une réunion publique est organisée sur la commune de Riorges :

le 30 octobre 14h 30, maison des sociétés 2 place Jean Cocteau salle A.

Lors de cette réunion, la procédure et le projet du PPRNPI seront présentés au public sous forme d'un diaporama. Des panneaux d'information seront également mis à disposition.

INFOS ERDF

Un nouveau service d'ERDF :
« Prévenance Travaux »

Lorsqu'ERDF travaille sur les réseaux d'électricité pour améliorer la qualité de fourniture de ses clients, il doit parfois programmer des coupures de courant. Aujourd'hui, ERDF s'engage à prévenir personnellement tous les particuliers concernés par la coupure qui se seront inscrits au service d'information « Prévenance Travaux ».

Le service est gratuit et simple d'utilisation. En quelques clics, munis de votre facture (vos références client sont nécessaires pour vous connecter), vous vous inscrivez sur le site :

www.erdf-prevenance.fr

Lorsqu'une coupure pour travaux sera prévue sur votre secteur, vous recevrez un e-mail personnalisé quelques jours avant la date programmée. Cet e-mail vous préviendra de la date et de la durée de la coupure, de la nature des travaux et de leur localisation.

Une option d'envoi de l'information par SMS est en cours de développement.

QUELS SONT LES DROITS ET LES DEVOIRS D'ERDF ET DES PROPRIÉTAIRES?

QUI EST EN CHARGE DE RÉALISER LES TRAVAUX D'ÉLAGAGE?

ERDF assure les travaux d'élagage par l'intermédiaire de professionnels qualifiés à l'exception des cas suivants:

CAS N° 1

■ L'arbre est situé sur une propriété privée, ses branches se développent sur le domaine public ou se trouve la ligne.



CAS N° 2

■ Un arbre a été planté et a grandi sur une propriété privée, dans la zone de déboussement après la construction de la ligne.



Soucieux de garantir la sécurité des personnes et des biens à proximité du réseau aérien, ainsi que la continuité de la fourniture d'électricité, ERDF s'engage en matière d'élagage à:

- Respecter les distances de sécurité.
- Définir et conduire un programme d'élagage en fonction d'un inventaire des végétaux à proximité des réseaux aériens.

Ce document synthétise les modalités d'intervention d'ERDF, ses droits et devoirs ainsi que ceux des propriétaires et fournit toutes les informations pratiques pour conduire des travaux d'élagage à proximité des lignes en toute sécurité.

ERDF

Droits

- Couper les arbres et branches qui se trouvent à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gêner leur pose ou pouraient par leur mouvement, ou leurs chutes occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.⁽¹⁾

Devoirs

- Respecter les distances minimales de sécurité.
- Réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage. Le prestataire mandaté par ERDF devra lui aussi informer la mairie de sa présence sur le territoire communal, ainsi que les propriétaires avant chaque intervention.

PROPRIÉTAIRE

Droits

- Réaliser lui-même s'il le souhaite les travaux à sa charge, sous réserve d'en avertir préalablement et obligatoirement ERDF, par l'envoi d'une déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DI-DICT).

Devoirs

- Laisser l'accès à la zone d'élagage.
- Veiller à élaguer les arbres sous sa responsabilité privée dont les branches se développent sur le domaine public routier à proximité des lignes électriques, sous réserve d'en avertir préalablement ERDF par l'envoi d'une DI-DICT.
- Veiller en tant que « gardien de l'arbre » à éviter toute chute d'arbre sur une ligne. A défaut, sa responsabilité pourra être engagée pour les dégâts matériels et/ou corporels occasionnés.

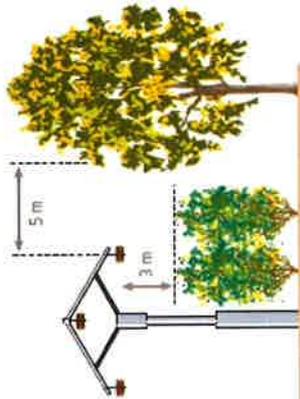
⁽¹⁾ Article 4, article L.224 du code de l'énergie et article D. 22-1 de la loi N° 16 182. On ne peut être engagé en responsabilité en tant que conducteur et/ou arbre maître membre du TMS2001.



QUELLES SONT LES DISTANCES D'ÉLAGAGE PRÉCONISÉES?

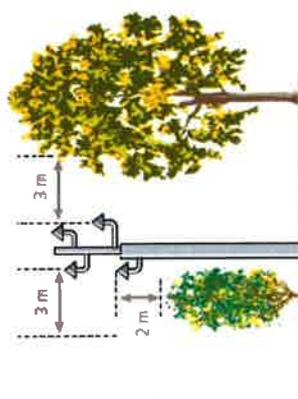
Distance minimale fixée par la norme NFC 17-201

LIGNES MOYENNES TENSION (15.20.000 VOLTS)



Distance réduite à 4 m pour les lignes posées sur des isolateurs rigides

LIGNE BASSE TENSION (400 VOLTS)



Distance réduite à 2 m pour les lignes situées en agglomération



Pour les lignes établies en conducteurs isolés, assemblés en faisceaux (lignes torsadées), les diverses valeurs ci-dessus sont réduites à 1 m.

INFORMATIONS PRATIQUES

Avant toute intervention d'élagage à proximité d'une ligne (à moins de 5 mètres), il est impératif d'envoyer une déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.

POUR ÉTABLIR VOTRE DT-DICT ET L'ENVOYER AUX BONS INTERLOCUTEURS

consultez le site internet www.reseau-et-canalisation.gouv.fr

Vous trouvez le formulaire DT-DICT que vous pouvez télécharger ou remplir en ligne ainsi que les adresses des gestionnaires de réseaux à qui l'adresser.

ATTENTION DANGER

Même sans toucher directement une ligne, un risque d'électrocution. Il ne faut absolument jamais :
 Toucher ou même s'approcher d'une ligne à terre,
 Toucher un objet, une branche ou un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique.

Pour toutes informations complémentaires sur la sécurité aux abords des ouvrages électriques, rendez-vous sur : www.sousleslignes-prudence.com

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le service dépannage d'ERDF au 09 726 750 + les 2 chiffres de votre département (Exemple / Rhône: 09 726 750 69)



ÉLAGAGE
 ALLER SÉCURITÉ,
 ENVIRONNEMENT
 ET QUALITÉ
 DE LA FOURNITURE



LES CHANGEMENTS CONCERNANT LA CARTE D'IDENTITE



Extrait d'informations transmises par la Sous-Préfecture.

La mesure concernant l'allongement de la durée de validité s'applique aux cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche de la part des administrés. En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'a pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures au 2 janvier 2004 conservent en revanche une durée de validité de 10 ans et doivent faire l'objet d'un renouvellement.

Ainsi, en l'absence de changement d'état civil ou de domicile, il ne sera pas procédé au renouvellement des cartes nationales d'identité des usagers concernés par cette mesure.

La carte nationale d'identité n'est pas un document de voyage. Les usagers qui souhaitent voyager sont invités à consulter impérativement le site du ministère des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/la-presence-francaise-a-l-etranger-4182/article/extension-de-la-duree-de-validite> sur lequel ils trouveront toutes les informations qui pourraient leur être utiles.

Compte tenu du contexte international et des conditions d'entrée et de séjour dans un pays susceptibles d'évoluer à tout moment, il est vivement conseillé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

INFORMATIONS CONCERNANT LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le fonctionnement actuel prévoit un report de collecte lorsqu'il y a un jour férié.

Pour exemple, le jour férié est un mardi. Les personnes collectées le lundi seront collectées le lundi, la collecte du mardi aura lieu le mercredi, celle du mercredi aura lieu le jeudi et ainsi de suite jusqu'au samedi.

De plus, ce calendrier est aussi bien pour les secteurs collectés deux fois par semaine qu'une fois par semaine.

Le service déchets ménagers se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires au n° vert 0 800 17 34 50.

| NOVEMBRE | |
|----------|-------------|
| 10 | L |
| 11 | M Armistice |
| 12 | M ← |
| 13 | J ← |
| 14 | V ← |
| 15 | S ← |
| 16 | D |

| DECEMBRE | |
|----------|--------|
| 25 | J Noël |
| 26 | v ← |
| 27 | S ← |

LA FIBRE OPTIQUE A SAINT ROMAIN

La fibre pour tous à SAINT ROMAIN LA MOTTE

Le projet THD 42 du SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies du département de la Loire), en partenariat avec le Conseil Général de la Loire et les Agglomérations, vise à déployer un réseau fibre optique pour tous, afin d'assurer la desserte en Très Haut Débit de l'ensemble des communes de la Loire, en dehors des territoires AMII - zone de déploiement privé.

Le réseau est financé par le SIEL et les intercommunalités, avec le soutien de l'Etat et de la région Rhône Alpes.

Le réseau d'initiative public ainsi créé, sera accessible à l'ensemble des fournisseurs d'accès internet (FAI) pour la vente d'abonnement aux particuliers et entreprises.

Sur le territoire des 34 communes de Roannais Agglomération concernées par ce projet, le déploiement du réseau sera réalisé entre 2014 et 2018, en fonction du niveau de couverture ADSL, pris comme critère par les élus pour fixer les priorités. Ce phasage a été validé en Conseil Communautaire, le 3 mars 2014.

Aussi, sur la commune de SAINT ROMAIN LA MOTTE, les travaux d'étude démarrent dès maintenant, suite à une première réunion qui s'est tenue en mairie le mercredi 11 juin 2014, au cours de laquelle les grands axes de déploiement ont été identifiés à partir du positionnement précis du Point de Mutualisation, qui est le nœud du réseau. Cette étude prépare les travaux qui se dérouleront en 2016 (97%).

Ce sont les entreprises CEGELEC, SANTERNE-GRANIOU et CITEOS, mandatées par le SIEL qui réaliseront le raccordement en fibre optique de l'ensemble des prises de la commune.

Leur personnel, muni d'une carte professionnelle et d'une attestation établie par le Président de la Communauté de Roannais Agglomération, fera dans un premier temps un relevé exhaustif de toutes les boîtes aux lettres. Il pourra être amené à vous questionner sur l'emplacement de votre arrivée électrique et téléphonique actuelle, afin de préparer au mieux la future installation des prises qui relieront chaque habitation ou local professionnel à la fibre optique.

Les enjeux du très haut débit :

S'il y a quelques années l'enjeu était l'accès au haut débit (ADSL...), aujourd'hui une étape nouvelle est franchie. Les usages permis par le Très Haut Débit (THD) se répandent rapidement et vont s'accroître. Mais ils ne seront accessibles qu'aux endroits où les infrastructures de fibre optique auront été déployées.

L'enjeu ne concerne plus seulement les entreprises et les services publics mais les particuliers. Accès aux offres triple play, cloud computing, vidéo HD à la demande, appareils connectés, mais aussi télétravail, télétravail... tous ces services vont nécessiter le THD.

LA FETE PATRONALE

Les 19 et 20 juillet 2014 a eu lieu la très attendue fête patronale du village, organisée par le comité des fêtes, avec le soutien de la commune.

Après la copieuse paëlla servie par « Les Sens Ciel » a eu lieu la traditionnelle retraite aux flambeaux, animée par la fanfare de SAINT SYMPHORIEN DE LAY.

Puis à 23h02mn30s très précise a débuté le feu d'artifice tiré par la société « L'ETOILE ».

A cette occasion, un jeu a été organisé afin de trouver l'heure exacte du lancement du feu d'artifice. La société « L'ETOILE » a remis au gagnant une tablette tactile.

Malgré la pluie le dimanche matin, quelques courageux se sont déplacés pour le vide grenier.

L'après midi, vers 17h00, a commencé la fameuse course de vélo de nos commerçantes du village.

La soirée s'est achevée autour d'une pizza cuite au feu de bois, préparée par le boulanger.



ASSR BASKET

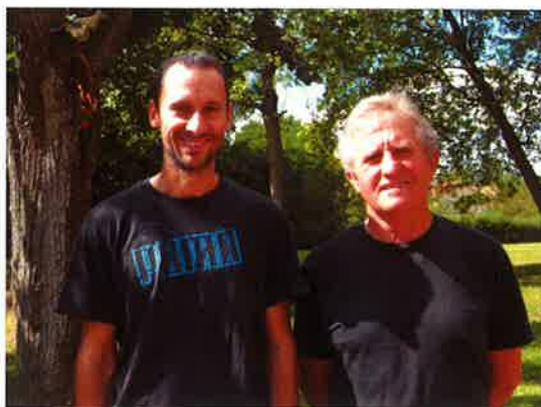
Du changement à l'ASSR !

Après de nombreuses années à la présidence du club, Jean Konéfal a décidé de s'allier à Grégory Guérin pour une co-présidence en cette nouvelle saison.

Grégory évolue en tant que joueur depuis plusieurs années, il a également entraîné des jeunes pendant 4 saisons et fait partie du bureau de l'ASSR depuis 3 ans.

Le bureau se compose également d'une vice présidente, Christelle Paire, une secrétaire, Sandra Darcon, une trésorière Denise Ducard ainsi qu'une

correspondante presse, Chloé Vernay. Il y a également des membres dans différentes commissions comme la commission sportive ou encore la commission animation.



En ce qui concerne les plages horaires d'entraînement de la saison 2014-2015, chaque catégorie a un temps personnalisé :

- U7 : Mercredi 14h45-16h
- U9 M : Mercredi 13h30-14h45
- U9 F : Vendredi 16h45-18h
- U11 M : Mercredi 16h-17h30
- U13 F : Vendredi 18h-19h15
- U15 M : Lundi 19h30-21h
- U15 F : Mercredi 17h30-19h
- U17 M : Jeudi 19h-20h45
- U17 F : Lundi 18h-19h30 et mercredi 19h-20h30
- EM1-EM2 : Vendredi 19h15-20h45
- EM3-EM4-Anciens : Jeudi à 20h45
- EF1-EF2 : Vendredi à 20h45
- EF3 : Mercredi à 20h30



Rappelons que le bilan de la saison 2013-2014 aura été fructueux avec l'équipe 1 masculine qui finit première de sa poule et accède au niveau supérieur. Notons également le titre de champion départemental au niveau DM5 et finaliste de la coupe de la délégation des seniors masculins 2.

En ce qui concerne les jeunes, l'équipe U17F finit première de sa poule et échoue en demi-finale. De leur côté, l'équipe U17M perd en finale de la coupe des jeunes.

L'équipe U15F 1, quant à elle, qui évoluait au niveau ligue, finit le championnat invaincue mais s'incline en finale et devient donc vice championne régionale. Enfin, l'équipe U15F 2 finit première de sa poule et échoue en quart de finale.

De nouvelles recrues ont intégré le club cette année, en espérant réitérer et améliorer les résultats de la saison précédente.

Pour la partie Animation, plusieurs soirées sont prévues en cette saison 2014-2015, notamment :

- 20 décembre 2014 : Arbre de Noël
- 8 mars 2015 : concours de belote
- 4 avril 2015 : tournoi jeunes U11
- 1 mai 2015 : interclubs st léger / st germain
- 6 juin 2015 : barbecue géant

Nous vous attendons nombreux pour suivre la saison de l'ASSR où l'ambiance et les soirées seront de la partie !!

TENNIS CLUB

Les cours de tennis ont repris.

Les cours et entraînements du tennis-club ont repris cette première semaine d'octobre à la salle d'animation et au terrain, le mardi soir de 18 h 15 à 21 h 15 et le samedi matin de 9 h 00 à 13 h 00. Avec une grande motivation et un bel esprit d'équipe, une trentaine de jeunes tennismen, coachés par leur entraîneur Cédric, se préparent aux compétitions départementales prévues début novembre ainsi qu'aux individuelles 10 - 17 ans et équipes 15 - 16 ans en régional. Quelques places sont encore disponibles pour les jeunes et pour les adultes désirant pratiquer le tennis, en initiation ou perfectionnement. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec Françoise Bourboujas au 06.68.71.28.60 ou J.C Dubanchet au 04.77.64.51.24 - Mail paul.bourboujas1@alice.adsl.fr



US FILERIN

Le bureau de l'Union Sportive Filerin peut être fier de la saison écoulée avec l'accession de l'équipe première senior en Promotion d'Excellence, objectif enfin atteint la dixième année d'existence de Filerin. Un grand merci à tous les acteurs qui ont contribué à cette montée...Maintenant il faudra assurer le maintien, ce dont personne ne doute au sein du bureau, l'arrivée d'un nouvel entraîneur pour le groupe senior sera sans aucun doute un excellent stimulant.

Pour cette nouvelle saison, l'USF comptera 200 licenciés répartis sur l'ensemble des catégories : deux équipes seniors, une équipe Loisirs et des équipes jeunes des catégories U7 à U17.



Le renouvellement de la labellisation de l'école de football prouve l'engagement du club pour promouvoir une formation de qualité de nos jeunes.

Au seuil de cette nouvelle saison, éducateurs et joueurs défendront les couleurs de l'U.S.F dans le respect de l'adversaire et des dirigeants avec le meilleur esprit fairplay sur le terrain.

Les manifestations du club pour la saison 2014-2015 :

Samedi 11 octobre : Soirée dansante à la salle ERA de Saint Romain La Motte

Mardi 11 novembre : Concours de belote à la salle ERA de Saint Romain La Motte

Samedi 13 décembre : Arbre de Noël à la salle municipale de Saint Romain La Motte

Lundi 29 décembre : Futsal Catégorie U7-U9 à Saint Germain Lespinasse

Vendredi 9 janvier 2015 : Futsal Seniors à Ambierle

Dimanche 18 janvier 2015 : Futsal U13-U15 à Ambierle

Samedi 21 février 2015 : Soirée dansante à Ambierle

Samedi 2 mai 2015 : Concours de Pétanque à Saint Romain La Motte

Samedi 13 juin 2015 : Tournoi Loisirs et Challenges « Chanavat – Moncorger » à Saint Germain Lespinasse

Vendredi 19 juin 2015 : Tournoi Inter-Entreprises à Saint Germain Lespinasse

Dimanche 21 juin 2015 : Assemblée Générale à Saint Romain La Motte

Composition du Bureau :

Président : Jean Jacques PERROTON 06 68 64 54 27
 Vice-Président : Gérard CHAVEROCHE 06 86 25 39 82
 Secrétaire : Sylvie MEGNOT 06 72 35 31 37
 Trésorier : Laurent BOIREAU 06 65 56 93 60
 Responsable sportif général : Michaël VIAILLY 06 19 92 59 77



Vous retrouverez toutes les coordonnées des dirigeants et des éducateurs sur le site Internet du club : www.usfilerin.fr

Les membres du bureau demeurent à l'écoute des enfants souhaitant pratiquer le football et des parents désirant s'impliquer dans la vie du club, n'hésitez pas à nous contacter.

CLUB AMITIE ET GAJETE

Depuis sa création en 1977, toutes les personnes qui atteignent l'âge de la retraite ou cessent leur activité avant l'âge peuvent nous rejoindre le mardi à la salle municipale à partir de 14 H 00 et ceci tous les 15 jours.

Ces rencontres permettent de mieux se connaître et de rompre parfois la solitude.

Les personnes qui se sentent concernées seront les bienvenues.

Nous sommes 62 adhérents et cette année 4 personnes viennent de nous rejoindre.

Depuis 8 ans, deux équipes de marcheurs, indépendants du club, sillonnent les chemins de notre commune tous les lundis matins avec un départ à 8 H 30 sur la place pour 8 à 10 km et un autre à 9 H 30 pour 5 à 8 km.

Notre club remporte toujours un franc succès avec ses deux concours de belote en mars et octobre entre 100 et 130 doublettes.

Le bureau :

| | |
|---------------------|-------------------|
| Président | Lucien GRISARD |
| Vice-président | Gérard MIGNARD |
| Trésorière | Monique GRISARD |
| Trésorière-adjointe | Hélène DEAL |
| Secrétaire | Marcel BOUCHERY |
| Secrétaire-adjointe | Christiane FAYARD |



Membres : Maurice CHANELIERE, Henri DE LAVAL, Monique DESAUTEL, Josée MIGNARD, Marie-Thérèse PEURIERE, Gérard FAYARD, Marcel BERT



AMICALE BOULE LYONNAISE

L'amicale boule lyonnaise de St Romain La Motte se compose de 15 licenciés et 25 membres honoraires pour l'année 2014.

Le dimanche 2 mars, le repas de la société fut une réussite dans la salle municipale rénovée servi magnifiquement par la maison GRISARD.

Le challenge Maxime BESSON organisé par la société des poupées revint aux joueurs locaux.

Les challenges "Les Sens Ciel" et "Paul Mathieu" se sont déroulés dans un excellent esprit de convivialité.

Merci aux propriétaires de "Les Sens Ciel" et à la famille Mathieu pour le repas du soir.

Le challenge "Danton Périchon" a eu lieu pour la première fois un dimanche sur la journée. Il semble que le choix du dimanche ne soit pas trop apprécié par les boulistes.

Le concours vétérans "Marcel Vivière" a réuni 20 quadrettes du roannais. Les vainqueurs furent la quadrette BEAUREGARD de l'amicale laïque du Coteau. Le repas du soir a réuni plus de 90 personnes et connu une véritable réussite.

Le challenge des maires disputé sur les terrains de St Romain le Puy a réuni 10 quadrettes et vu la victoire des locaux. C'est la quadrette de St Romain La Motte LANOIX - LANOIX - DURAND - DELORME qui a reçu le challenge.

Merci pour l'excellent accueil qui nous a été réservé et pour le succulent repas du soir.

Merci aux 2 maires qui ont honoré de leur présence cette magnifique journée.

La saison 2014 touche à sa fin puisque le but d'honneur s'est disputé le samedi 20 septembre sur la journée. Le 18 octobre, concours sociétaire à la mêlée.

L'assemblée générale est prévue le vendredi 14 novembre à 19 heures précises avec des élections pour désigner les responsables de la société pour les 2 prochaines années.

CENTRE DE LOISIRS : ACM (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS)

L'association "L'île des Enfants" propose aux familles du territoire plusieurs services :

- Un Centre de Loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans (mercredis après midi et vacances scolaires)
- Un Mill 'Ados pour les jeunes de 12 à 15 ans (vendredis soir et vacances scolaires)
- Un Accueil Périscolaire pour les enfants scolarisés à St Romain la Motte (avant et après l'école)

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, conventionnée avec et soutenue par des partenaires tels que la CAF, Roannais Agglomération et la Municipalité de St Romain la Motte, l'association a pour objectif de délivrer des services de proximité et de qualité, respectant la législation en vigueur pour les Accueils Collectifs de Mineurs.

Dans un cadre convivial et sécurisant, une équipe d'animation qualifiée et dynamique propose des temps de détente, de jeux mais également de découverte et d'apprentissage ludique dédiés aux enfants / jeunes.

L'association "L'île des Enfants", c'est aussi des parents et des bénévoles de la commune (Mr Vivière, Déal et leurs acolytes pour la pêche et Mr Grisard et Faye pour le jardin). Grâce à leur soutien, leur temps, leur énergie ou leur passion, ils permettent aux enfants et aux jeunes de vivre des moments riches et stimulants. Merci à tous!

Alors ... pour rire et s'amuser, pour être avec les copains ou s'en faire de nouveaux, pour créer, bouger, explorer, découvrir, ...direction "L'île des Enfants" !

Si vous êtes intéressés par nos services ou pour de plus amples renseignements sur nos horaires d'ouverture, nos tarifs, nos programmes d'activités ou nos projets, contactez :

Marie Chaize
du lundi au vendredi de 14h à 18h30
04.77.64.53.47
liledesenfants@sfr.fr



Un Nouveau Bureau pour l'association l'île des enfants

Mme Céline DELORME Secrétaire adjointe, Mme Marlène BARRAUD Secrétaire et Mme Géraldine VINCENT Présidente représentent l'association qui gère le centre de loisirs. L'association recherche un Trésorier pour compléter son équipe. Nous attendons avec impatience toutes les candidatures. Nous vous remercions d'avance.

STELLA ET MELINA : RENCONTRE AVEC JULIE GAYET

Cet été, l'actrice Julie Gayet et son équipe étaient à Roanne pour le tournage de son film « La fille du patron ».

Pour certaines scènes elle a fait appel à des figurants et c'est avec une immense joie que Stella et Mélina ont appris qu'elles étaient sélectionnées.

Les scènes auxquelles elles participaient ont eu lieu au stade Malleval, les 7, 8 et 9 août où elles ont endossé le rôle de deux supportrices d'une équipe de rugby. Cela a été très intensif car elles ont enchaîné les prises de vue pendant deux jours, sous un soleil de plomb.

Le vendredi matin, elles voulaient profiter d'un temps de pause pour échanger avec Julie Gayet qui venait d'arriver au stade, mais le scénariste les rappelait déjà pour reprendre l'action.

Une séance photos était prévue le samedi, mais Stella et Mélina ne pouvaient pas s'y rendre et c'est extrêmement déçues qu'elles rentraient chez elles en fin de journée. Alors qu'elles rejoignaient les portes du stade, la voiture de l'actrice s'est arrêtée à leur hauteur. Son assistante leur a proposé de faire les photos et c'est ainsi que, très gentiment, Julie Gayet a pris la pose à leurs côtés.

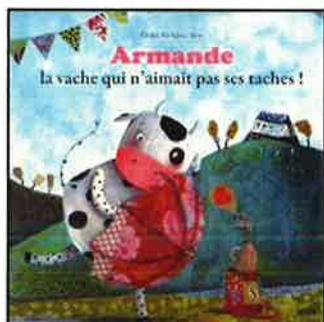
Elles racontent : « C'est une personne très disponible, d'une extrême gentillesse et très classe, tout en restant simple. Elle nous a remerciées d'avoir consacré de notre temps pour le film et nous a embrassées. C'était une belle rencontre ».



LES NOUVEAUX LIVRES

LE COLLIER ROUGE

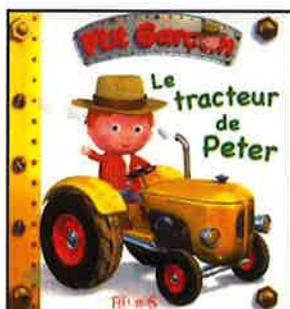
En 1919, le juge Lantier du Gnez est, pour sa dernière affaire, confronté à Morlac, un ancien poilu arrêté pour comportement anarchiste lors d'un défilé : il avait décoré son chien de sa médaille militaire et tenu des propos anti-militaristes. Entre l'aristocrate et le paysan, le dialogue s'instaure peu à peu, faisant remonter les souvenirs d'une époque tourmentée.



ARMANDE

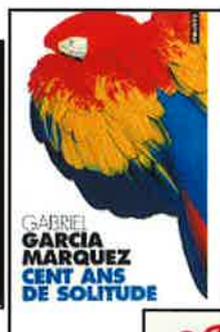
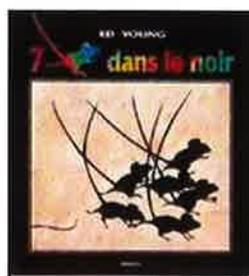
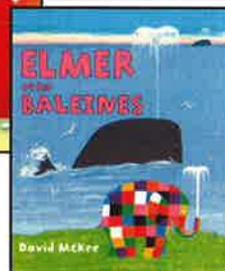
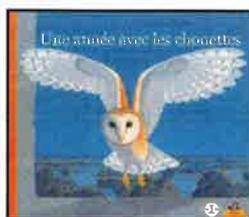
La vache qui n'aimait pas ses taches.

Armande est une adorable vache toute blanche avec des taches noires. Elle donne du bon lait et habite dans une jolie ferme où tout le monde l'apprécie telle qu'elle est. Mais, Armande, elle, n'aime pas du tout ses taches et elle est bien décidée à changer les choses.



LE TRACTEUR DE PETER

Une histoire pour que l'enfant puisse s'identifier au héros et laisser vagabonder son imagination.



Quelques autres livres pour les grands et les petits.



INAUGURATION DE L'EGLISE

A brûle-pourpoint...

Le P'tit Curieux a recueilli les réflexions des visiteurs lors de l'inauguration de l'église.

"Nous sommes restés plusieurs mois sans accès à l'église mais cela en valait vraiment la peine."

"Les corniches et chapiteaux colorés se trouvent mis en valeur et ressortent bien sur les murs clairs."

"Cela a représenté beaucoup de travail mais le résultat est frappant."

"Notre église a retrouvé son éclat, merci l'ERNE."

"Les chaises avaient bien besoin d'être remplacées ; elles sont plus larges et plus confortables."

"Je trouve que créer une association dans ce but de rénovation est louable. Bravo aux bénévoles."

"Même les statues ont été nettoyées ou repeintes ! J'ai eu du mal à les reconnaître !"

"Nous avons remarqué avec plaisir que le Christ crucifié avait retrouvé sa place. Sa restauration a été soignée."

"Que de lumière ! Il faut dire que tout y contribue : propreté, couleurs claires, nouveaux luminaires..."

"On s'aperçoit, une fois les peintures refaites que l'église avait vraiment besoin d'un bon coup de neuf."

Quel grand moment d'émotion !

Un cardinal archevêque ! ...dans notre église ! ... à Saint Romain !

Croyants ou non, cette inauguration était riche en émotions et marquera les esprits.

Une journée qui a rassemblé les Saint-Romanais, c'était très convivial.

L'exposition de photos nous a permis de mesurer l'ampleur des travaux effectués, bravo à tous ceux qui ont permis cette rénovation.



TOUR DE L'AVENIR

26 août 2014 : une date à retenir.

Le 51^{ème} tour de l'Avenir en provenance de MONTROND LES BAINS et en direction de PARAY LE MONIAL soit une distance de 150,7 KM a traversé notre commune.

Qu'est ce que le tour de l'Avenir ?

Il s'agit d'une course cycliste à étapes qui compte une vingtaine d'équipes dont une française. Chacune d'elles comprend six coureurs. Leur âge n'excède pas 23 ans. Les coureurs de différentes nationalités représentent l'élite de leur pays. Les différentes organisations (AG2R, la française des jeux....) recrutent leurs futurs professionnels lors de cette course.

Cette année, le départ fut donné à ST FLOUR le 23 août 2014 pour une arrivée à la TOUSSUIRE le 30 août 2014.

LE JOUR « J » EST ARRIVE.

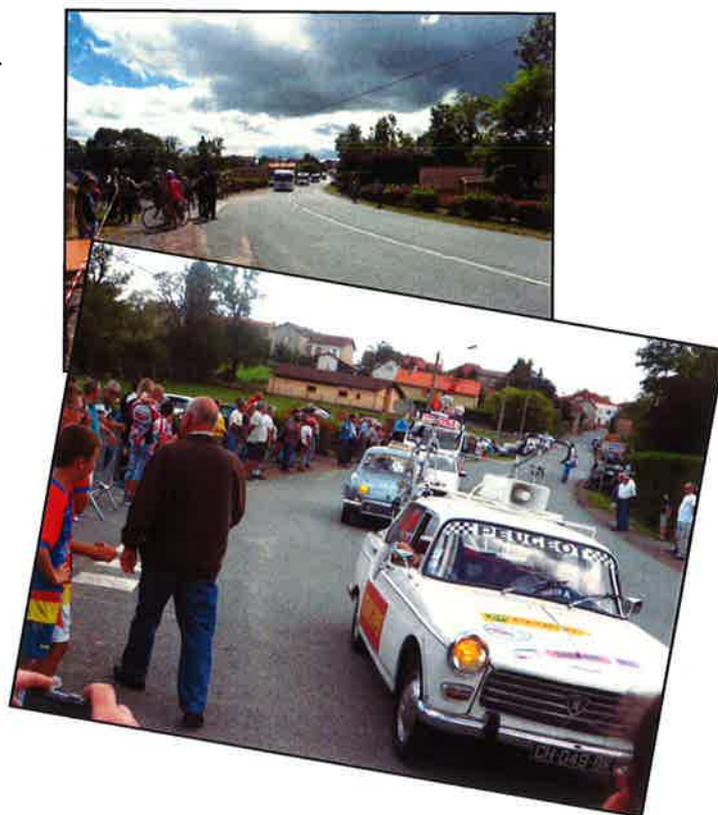
Bien heureusement, après la pluie, le soleil a fait son apparition.

Les St Romanais, les employés communaux, les différentes associations, les agriculteurs, les commerçants, les bénévoles se sont mobilisés pour les préparatifs.

La buvette et le stand repas ont remporté un vif succès.

La foule a apprécié l'ambiance musicale (CSC musique) et les commentaires du speaker, Jean Claude COMBY (venu gracieusement), en attendant le passage du tour.

Sous le regard des spectateurs, tout d'abord le défilé de camping-cars participant à l'organisation (sécurité et blocage des routes), la caravane publicitaire (écourtée pour cause d'accident), la parade des voitures anciennes (écourtée pour cause de mauvais temps), les camions des équipes, les motos et les voitures de la garde républicaine, enfin les motos des photographes de presse ont fait leur apparition.



Puis le moment tant attendu : l'arrêt des officiels. Valérie CHARPIGNY et Christine MENETRIEUX du service de l'organisation, Philippe COLLIOU directeur du tour, Paul RAVEL du contrôle anti-dopage et de nombreuses autres personnes ont partagé le verre de l'amitié en compagnie de Bernard BESSEY et Gilbert VARRENNE.



Ensuite, cerise sur le gâteau, Bernard HINAULT, mitraillé par les photographes, nous a fait l'honneur de s'arrêter à son tour et de recevoir des mains de Bernard BESSEY le cadeau du terroir, une bouteille de J.B. CLAIR.



Tous ces organisateurs ont repris la route avant le passage des coureurs.

Trois personnes de la commune : Mr DEGOUTTE, Mr et Mme GOUTILLE ont pu vivre en direct le reste de l'étape jusqu'à Paray Le Monial à bord d'un véhicule officiel.



Nous avons vu une échappée de 2 coureurs avec une avance de 2 minutes 50, puis quelques voitures et ensuite le peloton suivi des véhicules d'équipes avec vélos de rechange, soigneurs, sous l'acclamation et les encouragements du public.



Quelques centaines de mètres après la buvette, se trouvait la zone de ravitaillement où une belle foule s'était amassée afin de voir les coureurs jeter leurs bidons et reprendre leur musettes, pour le plus grand plaisir des enfants qui ont pu ramasser les bidons vides.



Quelques mots sur le ressenti des heureux participants :

« - Nous avons remarqué une foule importante tout au long du parcours.

- Notre chauffeur nous a expliqué les différentes stratégies du peloton et nous avons, à plusieurs reprises, doublé les échappées pour s'arrêter très rapidement le temps de prendre des photos.... Tout cela en oubliant le code de la route (la vitesse, les bandes blanches etc)..... !!!!!

- Pour nous remettre de nos émotions, un verre nous attendait au podium officiel en V.I.P. »



Nous garderons un excellent souvenir de cette journée qui s'est déroulée sans incident dans la joie et la bonne humeur.

Nous remercions les organisateurs, Bernard BESSEY et Jordan AVENEL, grâce à qui le tour de l'Avenir est passé à ST ROMAIN LA MOTTE. Leur forte implication a incité les officiels à s'arrêter.

Nous remercions également tous les bénévoles qui ont su mettre la main à la pâte.



FETES DE QUARTIER

LES QUARTIERS DE LA CROIX REMPART
FULTIERE ET GRANDE MAISON

FETENT LES DIX ANS

Les habitants de la Croix-Rempart, Fultière et Grande Maison se sont rassemblés le week-end du 6 septembre pour célébrer les 10 ans de ce qui est devenu aujourd'hui une institution, la fête de quartiers. Cette



année Hélène et Christophe Grisard accueillent les convives des trois secteurs. Ce fut sous un soleil radieux que Bernadette et Jean-Paul Puzio se joignaient pour la première fois à cette joyeuse assemblée de 60 personnes qui ont vivement apprécié l'apéritif et les tables préparées par Marie-Claude, Jojo, Aline, Frédéric et Chantal.

Des photos souvenirs permettront d'évoquer beaucoup plus tard le charme de cette très belle journée pique-nique, agrémentée de parties de pétanque, jeux de cartes, balades et d'échanges dans la joie et la bonne humeur. Après la remise des coupes et un second repas partagé en veillée, les voisins amis se sont promis de renouveler cette rencontre l'an prochain.

LE FOUR A CHAUX



Comme chaque année le vendredi de la fête patronale, les voisins du FOUR à CHAUX se sont donnés rendez vous à l'étang de Charles DEAL. L'après midi, les plus sportifs se sont mesurés à la pétanque dans des parties très disputées et très animées. Vers les 19 heures tout le voisinage s'est retrouvé autour du plan d'eau et chacun a pu admirer un remarquable coucher de soleil se reflétant sur l'eau. Au cours de l'apéritif tout le monde converse, des plus jeunes au plus anciens ; puis vient le moment des résultats du concours de pétanque et là, parfois, certains se font chambrer sur leur prestation du jour... Le champion du challenge du FOUR à CHAUX 2014 est notre ami Pascal DUCARD dit CHIBANNE. Bravo Pascal. Encore un petit verre pour fêter le vainqueur et finir les mises en bouche. Tout le monde a terminé la soirée tard dans la nuit autour d'un bon repas avec de très nombreux desserts cuisinés par chaque voisin et le tout bien arrosé bien sûr.



Encore une belle journée très conviviale dans un cadre calme et reposant du plan d'eau. Merci Hélène et Charles.

A l'année prochaine si vous le voulez bien ; il se dit même que pour l'édition 2015, notre premier magistrat nous prépare une soirée "GUITAR" autour du plan d'eau.

LOTISSEMENT COMMUNAL

La fête s'est également déroulée au lotissement communal.



LES CLASSES EN 4



Le samedi 13 septembre a eu lieu la fête des classes en 4. Soixante et un conscrits se sont déguisés sur le thème du cinéma des années en 4. Après l'office religieux et le dépôt de gerbe, le défilé s'est élançé dans les rues de ST ROMAIN LA MOTTE

accompagné par l'harmonie de St Germain Lespinasse sous l'acclamation de la foule. Nous avons pu reconnaître Rio 2 pour les bébés, les Dalton pour les 10 ans, la guerre des boutons pour les 20 ans, Ghostbusters pour les 30 ans, les bronzés font du ski pour les 40 ans, les gendarmes de St Tropez pour les 50 ans, les opérettes de Luis Mariano pour les 60 et 70 ans, et en costumes traditionnels pour les 80 ans. Le défilé s'est achevé par un vin d'honneur offert par les classes en 4 et servi par les classes en 3. Chacun a pu apprécier le repas préparé par Christophe GRISARD. La soirée a été animée par les « classards » et la sono de Chris'Animation.

Tout s'est passé dans la joie et la bonne humeur, pour se terminer au petit matin.



PAGE HISTOIRE



Avez-vous entendu sonner le tocsin vendredi 1er août à 16 heures ?

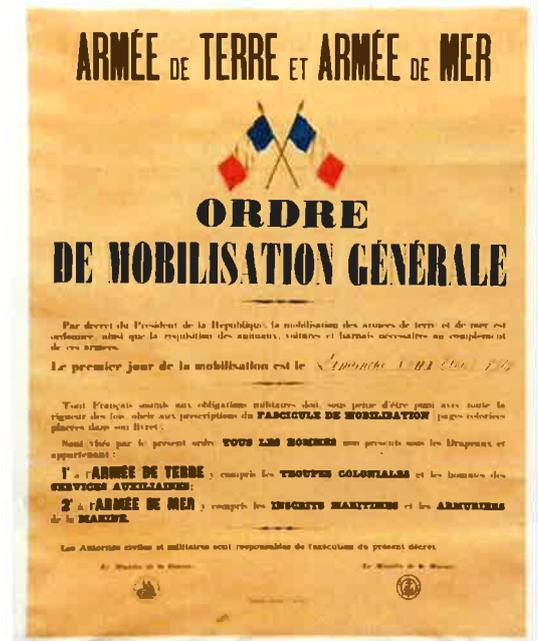
Il a retenti 4 mn pour commémorer la mobilisation générale de 1914.

QUELQUES DATES :

Le 28 juin 1914 : l'archiduc François Ferdinand d'Autriche est assassiné à Sarajevo (Bosnie) lors d'un voyage officiel.

Le 28 juillet 1914 : l'Autriche Hongrie déclare la guerre à la Serbie.

Le 1er août 1914 : la mobilisation générale est décrétée en France.



Il convient d'alerter la population très rapidement.

C'est ainsi que le TOCSIN sonne à tous les clochers de France le 1er août 1914 à 4 heures de l'après midi.

Les hommes et les femmes des campagnes se figent, surpris en pleines moissons.

Il faut partir vite, on n'a pas le temps de finir les travaux. Les femmes devront prendre le relais.

Qu'importe, on s'organise. Cette guerre ne durera que "quelques mois".

En réalité, cinq longues années de souffrance attendent la population.



L'année de leurs 20 ans, les jeunes hommes passent devant le conseil de révision. On les appelle les conscrits : c'est "LA CLASSE".

Puis, sauf cas particulier, ils sont incorporés pour le service militaire.

En 1914, ce sont les hommes âgés de 21 à 38 ans qui ont été mobilisés.



Sur cette photo de la classe 1913, nous n'avons pas pu retrouver tous les noms.

Peut être, allez-vous pouvoir aider le p'tit curieux ?



De gauche à droite :

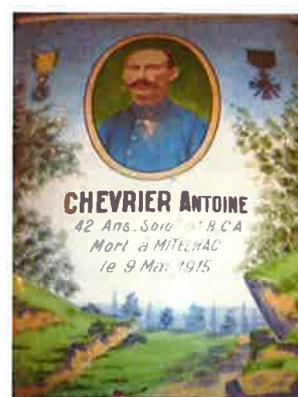
Debout : Charrondièrre J, Debougy L, Chappuis CM, Richoland (?), Ruffaud A, Duffour (?).

Assis : Barthel ou Barret (?), Monnier (?), Fournet (?), Fayolle L, Chappuis JM.

Antonin MEILHEURAT et Antoine CHERVIER en uniforme militaire.



Ci-dessous, la plaque adressée par les armées à la famille de Mr CHERVIER, décédé le 9 mai 1915. CHERVIER s'est transformé en CHEVRIER, erreur d'impression de l'époque.



Malheureusement, beaucoup ne sont pas revenus.

C'est le cas pour Antoine CHERVIER.

C'est également le cas pour la famille DEBOUGY qui n'a vu revenir que 2 fils sur les 6 partis à la guerre.

Le p'tit curieux veut se souvenir.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

OCTOBRE 2014

| | | |
|--------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Vendredi 10 | Concours de belote | Club du 3ème Age |
| Samedi 11 | Concours entre sociétaires | Amicale Boule Lyonnaise |
| Samedi 11 | Soirée dansante | Union Sportive Filerin |
| Samedi 18 | Loto | Pétanque St-Romain |
| Samedi 25 | Gentlemen cycliste | Comité des Fêtes |

NOVEMBRE 2014

| | | |
|------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Samedi 8 | Soirée dansante | ASSR Basket |
| Mardi 11 | Concours de belote | Union Sportive Filerin |
| Samedi 15 | Repas | PG - CATM |
| Samedi 22 | Loto | Sou des écoles |

DECEMBRE 2014

| | | |
|--------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Dimanche 7 | Repas des anciens | CCAS |
| Samedi 13 | Arbre de Noël | Union Sportive Filerin |
| Vendredi 19 | Concours de belote | CCAS |
| Samedi 20 | Arbre de Noël | ASSR Basket |
| Mercredi 31 | Réveillon dansant | Club des Jeunes |

